



PV COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 04 Février 2020

Président de séance : JACQUET Yves

Présents : Messieurs GARCIA Salvador - GOND Serge - MICHOUX Johan - POTIER Gérard - RANVIER Pierre

Absents excusés : LAVRAT Gérald - DARNEAU Pierre

INFORMATION SUR LA SITUATION DES CLUBS EN INFRACTION :

Situation examinée au 31 janvier 2020

Clubs dont l'équipe 1^{ère} évolue en championnat Départemental

Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitres Couvrant le club 2019-2020	Nombre d'années d'infraction	Sanctions financières	Nombre de joueurs mutés en moins pour la saison 2020-2021
US LE S AIX-RIANS 548848	D1	2 Arbitres	1	1	120€	2
OL MORTHOMIERS 524969	D2	1 Arbitre	0	2	50€ x 2	4
FC NERONDES 518761	D3	1 Arbitre	0	1	50€	2
FS PARASSY 523772	D3	1 Arbitre	0	1	50€	2
A.S. SOULANGIS 534018	D3	1 Arbitre	0	5*	50 € x 5	6 (Interdiction de montée en fin saison 2019-2020)
US NANCAY/NEUVY 542541	D3	1 Arbitre	0	1	50€	2
FOOTBALL CLUB LE CHÂTELET CULAN-CHATEAUMEILLANT 504925	D4	1 Arbitre	0	1	50€	4
ASC LEVET 510559	D4	1 Arbitre	0	6* (2)	50€ x 6	6 (Interdiction de montée en fin saison 2019-2020)
US MOULINS/YEVRE 524570	D4	1 Arbitre	0	2	50 € x 2	4
ES COLOMBIERS 537086	D4	1 Arbitre	0	1	50€	2
FOY. RUR. IDS ST. ROCH 553759	D4	1 Arbitre	0	3*	50 € x 3	6 (Interdiction de montée en fin saison 2019-2020)
A.S.C.FRANCO-TURQUE 582461	D4	1 Arbitre	0	2	50 € x 2	4

*Les clubs en infraction pour la 3^{ème} année et + ne peuvent immédiatement accéder à la division supérieure, s'ils y ont gagné leur place (Article 47.2 et 47.3 du Statut de l'arbitrage).

(2) Application du statut de l'Arbitrage (article 47.5 a)

Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Le Président de séance,

JACQUET Yves

Le Secrétaire de séance,

GARCIA Salvador